

1. Champ d'application

Les présentes conditions générales (CG) s'appliquent à l'ensemble des contrats conclus avec la société Gutknecht SA. Les CG font partie intégrante de l'offre ou de la confirmation de commande et font seules foi. Tout autres documents, tels que prospectus ou catalogue, ou informations de notre site internet (www.gutknecht-sa.ch), n'ont qu'une valeur indicative. Les conditions générales du partenaire contractuel de Gutknecht SA ne sont pas applicables.

2. Offre, commande et confirmation de commande

Sauf indication contraire, toute offre faite par Gutknecht SA est une offre sans engagement. Les prix ne sont valables que pour les quantités indiquées dans l'offre et pour une durée de 90 jours. Les plans accompagnant une offre restent notre propriété, ils ne doivent pas être portés à la connaissance de tierces personnes.

Les commandes doivent être rédigées avec précision, elles contiendront tous les renseignements nécessaires à leurs exécutions. Il convient d'utiliser la formule ad hoc, disponible sur notre site internet, et de la remplir correctement. Les éléments seront fabriqués selon les descriptifs et mesures. En cas d'erreur, ils ne seront ni échangés, ni repris. Lors de la commande, d'autres dimensions peuvent engendrer une différence de prix.

Les commandes sont confirmées aux prix d'unités de notre offre, ou du prix-courant en vigueur, avec les plus-values résultant des instructions reçues. **Il y a lieu de formuler dans les 48 heures toutes remarques ou observations au sujet de la rédaction de la confirmation de commande.** Passé ce délai, tous les travaux occasionnés à la suite de demandes de modifications seront facturés.

Une fois le contrat conclu, le partenaire contractuel de Gutknecht SA ne peut annuler ou modifier une commande sans l'accord préalable de Gutknecht SA. Les travaux occasionnés par suite de demandes de modifications en cours de fabrication seront facturés en sus. En cas d'annulation de commande, le partenaire contractuel paie les frais pour le travail effectué.

Le droit de modifier sans préavis nos détails de construction reste réservé.

3. Prix et conditions de paiement

Les prix d'unités avec le transport, sans pose, TVA non comprise, s'entendent pour une commande avec mesures et indications conformes selon la formule ad hoc précitée. Les prix sont fermes à partir de la date de confirmation de commande, sous réserves de commandes qui devraient s'échelonner sur une période de plus de six mois.

La prise des marchandises aux locaux de Gutknecht SA n'entraîne aucune déduction sur le prix.

Sauf convention contraire, nos factures sont payables à 30 jours net. Si le partenaire contractuel ne respecte pas les échéances de paiement, il est redevable, dès la date d'échéance et jusqu'au paiement intégral, d'un intérêt de retard au taux de 9 %. Le partenaire contractuel devra en outre s'acquitter de tous les frais occasionnés par le retard dans le paiement.

Le fait de signaler un défaut ne libère pas le partenaire contractuel du paiement aux échéances prévues.

4. Réserve de propriété

Gutknecht SA reste le propriétaire de la marchandise jusqu'à la réception du paiement intégral.

En cas de violation du contrat par le partenaire contractuel, Gutknecht SA peut reprendre la marchandise, le partenaire contractuel étant tenu de la restituer. Une telle reprise n'affecte pas les obligations contractuelles du partenaire (comme notamment l'obligation de paiement).

5. Livraison, délai, transfert des risques

Nos délais de livraison sont déterminés par le volume des commandes en cours. Le délai convenu d'un commun accord commence à courir à partir du moment où les dernières indications nécessaires à l'établissement des fiches de fabrication nous sont parvenues.

La date de livraison mentionnée dans la confirmation de commande fait seule foi. Elle est respectée au mieux. Toute modification ultérieure, ou la non-signature de la confirmation, entraînent le report de la livraison. Un retard dans le délai confirmé ne peut en aucun cas entraîner la résiliation de la commande ou le droit à une quelconque indemnité ou tout autre dédommagement. Gutknecht SA décline toute responsabilité pour les retards imputables à ses fournisseurs ainsi que pour les cas de force majeure, tels que grèves, guerres, émeutes, vols, incendies, catastrophe naturelle et perturbations dans les transports.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du partenaire contractuel de Gutknecht SA. Le lieu de livraison est au pied du camion avec l'aide du partenaire contractuel pour le déchargement. Si l'expédition est retardée sur demande du partenaire contractuel de Gutknecht SA, les risques passent à celui-ci au moment initialement prévu pour la livraison au départ atelier. Dès ce moment, les livraisons sont entreposées aux frais et risques du partenaire contractuel de Gutknecht SA.

6. Service express

Selon les disponibilités, un service express de trois semaines fonctionne en parallèle à notre chaîne de fabrication. Ce service vaut pour une commande de huit fenêtres au maximum et moyennant un supplément de 30%.

7. Avis des défauts

Le partenaire contractuel de Gutknecht SA est tenu de vérifier les livraisons et la constatation de toute avarie, vice ou défaut de conformité doit faire l'objet d'un **avis des défauts par écrit dans les 48 heures à compter de la constatation du défaut.** Aucune réclamation ultérieure ne sera admise. A défaut de vérification, les livraisons sont réputées acceptées.

8. Garantie, remplacement et responsabilité limitée

Sauf disposition contraire, nos produits sont garantis contre les défauts de la matière ou de fabrication pendant un délai de 24 mois dès la date de livraison.

Les marchandises ayant donné lieu à contestation selon l'art. 7 seront échangées gratuitement et sans frais, à l'exclusion de tous autres dommages, à la condition que la marchandise défectueuse soit retournée dans les 8 jours dès la livraison.

La responsabilité est limitée au remplacement du produit à l'exclusion de la réparation de dommages liés à des pertes de production, des pertes d'exploitation, des pertes d'affaires ou de tout autre dommage direct ou indirect. Cette exclusion de responsabilité est sans effet en cas de faute grave ou de dol.

9. Conditions applicables en cas de travaux de pose

Malgré les soins particuliers de notre part, des dégâts peuvent survenir lors du démontage des anciens cadres sur les matériaux touchant les anciennes fenêtres (maçonnerie, carrelages, boiseries, peintures, par exemple). Les éventuelles réparations de ces parties ne seront pas prises en charge par notre entreprise.

Si Gutknecht SA exécute des travaux d'entreprise au sens de l'art. 363 du Code des Obligations, la Norme SIA 118 « Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction » est applicable, notamment les dispositions relatives à la réception de l'ouvrage et la responsabilité pour les défauts.

10. For et droit applicable

Le for exclusif est le domicile de Gutknecht SA, soit le Tribunal de l'arrondissement de la Broye à Estavayer-le-Lac. Le droit matériel suisse est applicable, à l'exclusion expresse de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandise (RS 0.221.211.1).

11. Documentation contractuelle

La documentation contractuelle comprend :

- l'offre,
- les conditions générales,
- la commande,
- la confirmation de commande,
- ainsi que les directives techniques qui suivent.

DIRECTIVES TECHNIQUES

12. Mesures

Le partenaire contractuel doit respecter les données techniques de la documentation actualisée mise à disposition par Gutknecht SA.

Vide de maçonnerie : toujours LARGEUR x HAUTEUR.

Toutes les indications s'entendent vues de l'intérieur, sauf pour les volets.

13. Mesures de verre

Les mesures de vitrage sont fournies uniquement sur demande et font seules foi.

14. Entreposage des fenêtres au bâtiment

Les fenêtres seront entreposées dans un local sec, à l'abri des intempéries et de toutes sources d'humidité. Pour prévenir des déformations, elles seront rangées dégauchies sur des traverses en bois, les vantaux dans leurs cadres respectifs et maintenus fermés.

15. Conception de produits

Si notre avis n'est pas demandé et que nous n'avons pas connaissance de la situation du bâtiment, nous ne pouvons pas être tenus pour responsables d'une conception de produits non conformes aux règles de l'art et qui ne correspondrait pas aux exigences de la situation où se trouve le bâtiment auquel ils sont destinés.

Lors de l'élaboration d'un projet hors du commun, il appartient à son auteur de choisir en connaissance de cause le genre de produits qui correspond aux exigences de la situation et proscrire toutes considérations d'économie.

16. Vitrière

En cas d'avis des défauts fondé et annoncé en temps utile selon l'art. 7, Gutknecht SA échange gratuitement les éléments défectueux. Gutknecht SA participe à raison de CHF 50.00 par m2 de surface vitrée aux coûts des travaux de remplacement et/ou de remise en état des vitrages. Toutes autres prétentions de remplacement sont expressément exclues conformément à l'art. 8.

Les bris provoqués par un choc thermique ne sont pas garantis et ne sont pas de la responsabilité du vitrier ou du fabricant. Ce type de casse est considéré comme une mauvaise utilisation du verre. Il importe au propriétaire ou locataire de conclure une assurance « Bris de glaces ».

Mouillabilité des surfaces de verre, empreintes de ventouse et restes de colle.

Sur les verres sortant de production, selon le processus de fabrication, on trouve des dépôts altèrent à la fabrication sur les surfaces de verre. Normalement, elles ne sont pas visibles, mais peuvent être identifiées par un mouillage à l'eau. Etiquette autocollante, élément d'écartement, matériaux d'emballage, restes de mastics d'étanchéité, trace de doigts, ou autres produits des résidus et donc une mouillabilité différenciée des surfaces de verre. Selon les directives de l'institut suisse du verre dans le bâtiment SIGAB, art 2.3, ces phénomènes physiques sont inévitables, et ne peuvent en aucun cas être mis à la charge de Gutknecht SA

17. Peinture, teinte et vernis

Le bois est une matière naturelle, des différences dans les teintes seront admises. Les teintes des glaciés varient en fonction des diverses essences de bois sur lesquelles elles s'appliquent. Il peut donc y avoir des différences par rapport à la palette des coloris.

D'autre part, de par sa nature, le bois peut engendrer des différences de couleur, des inégalités naturelles et des déformations tolérables sur nos produits.